

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

14 juin 2019
EUR 49/0535/2019
AILRC-FR

Bélarus. Amnesty International condamne la nouvelle exécution d'un condamné à mort

Amnesty International condamne l'exécution signalée du condamné à mort Alyaksandr Zhylnikau. Le 13 juin, son avocat s'est rendu à la prison, où on lui a dit qu'Alyaksandr Zhylnikau avait « purgé sa peine ». Comme cela est généralement le cas au Bélarus, sa famille n'a pas été notifiée de la date de l'exécution et ne sera probablement pas informée officiellement qu'il a été exécuté avant un certain temps. On s'attend également à ce que son corps ne soit pas remis à sa famille pour qu'elle puisse l'inhumer, et à ce que le lieu où il a été enterré ne soit pas révélé.

Le secret qui entoure les condamnés à mort et le traitement réservé aux familles de ces condamnés sont des aspects particulièrement cruels de l'application de la peine de mort au Bélarus, et ont été condamnés par l'ONU et par des instances régionales de défense des droits humains, notamment le Conseil de l'Europe, ainsi que par la communauté internationale dans son ensemble.

« Alors qu'elles s'apprêtent à accueillir les Jeux européens à Minsk, les autorités bélarussiennes ont une fois de plus affiché leur mépris total envers les droits humains et les tendances régionales et mondiales en faveur de l'abolition de ce châtement, le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit », a déclaré Marie Struthers, directrice du programme Europe de l'Est et Asie centrale d'Amnesty International.

Les autorités ont procédé à l'exécution d'Alyaksandr Zhylnikau en violation des obligations qui incombent au Bélarus en vertu du droit international relatif aux droits humains, car le Comité des droits de l'homme des Nations unies leur avait demandé d'y surseoir dans l'attente de l'issue de l'examen de son dossier.

Les inquiétudes sont de plus en plus vives pour Viachaslau Sukharko, coaccusé d'Alyaksandr Zhylnikau et lui aussi condamné à la peine capitale. Les deux hommes ont été condamnés à mort à l'issue d'un nouveau procès en janvier 2018, après avoir été déclarés coupables du meurtre de trois personnes, tuées en

2015. Bien qu'aucune information ne soit disponible sur la situation actuelle de Viachaslau Sukharko, il est courant au Bélarus que des coaccusés soient exécutés en même temps.

Amnesty International appelle les autorités bélarussiennes à donner immédiatement des précisions sur la situation d'Alyaksandr Zhylnikau et de Viachaslau Sukharko et sur le lieu où ils se trouvent, et à communiquer toute information pertinente à leur sujet à leur famille et à leurs représentants légaux. Si Viachaslau Sukharko est toujours en vie, les autorités doivent commuer sa peine sans délai. Elles doivent aussi instaurer immédiatement un moratoire sur toutes les exécutions, à titre de premier pas vers l'abolition totale de la peine capitale.

« Cette barbarie doit cesser », a ajouté Marie Struthers. « Le Bélarus est le dernier pays d'Europe et de l'ancienne région soviétique à procéder à des exécutions. Il ne peut pas continuer à aller à l'encontre de la tendance mondiale en faveur de l'abolition et attendre de la communauté internationale qu'elle coopère avec lui. »

Outre Viachaslau Sukharko, au moins un autre prisonnier est toujours sous le coup d'une condamnation à mort au Bélarus. Alyaksandr Asipovich a été condamné à mort le 9 janvier 2019 et a vu sa peine confirmée le 14 mai 2019.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, sans exception. Il s'agit du châtement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, et d'une violation du droit à la vie. Plus des deux tiers des pays du monde sont abolitionnistes en droit ou en pratique. Sur les 193 États membres des Nations unies, 174 n'ont procédé à aucune exécution en 2018.